

CCPMA PRÉVOYANCE

Épargne



RAPPORT DE GESTION 2009

DU RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE 1,24 %



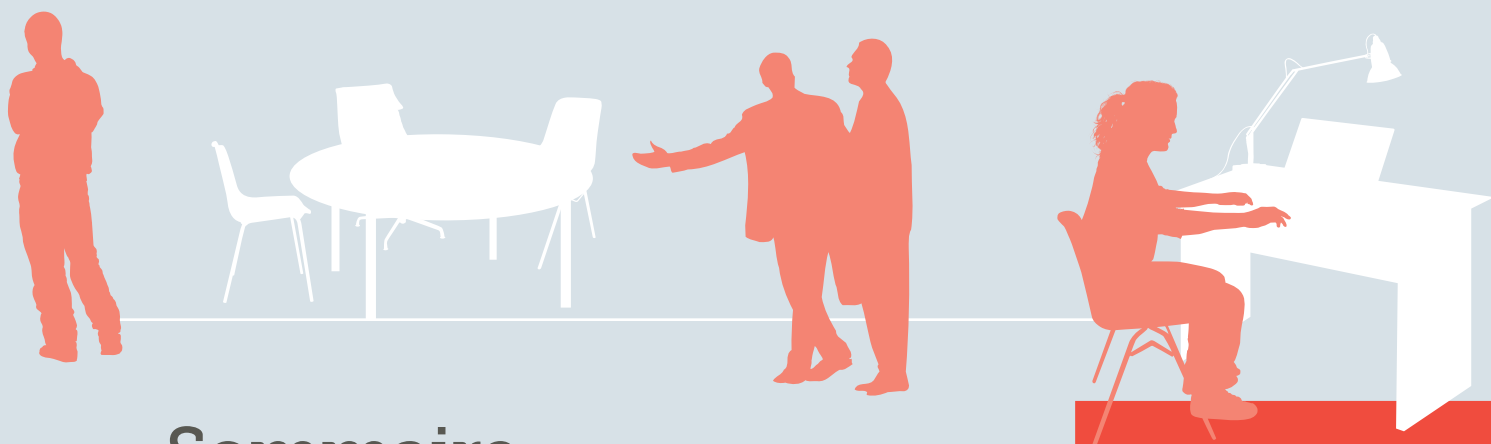
Groupe AGRICA

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE AGRICA

1,4 million
de cotisants

157 400
entreprises adhérentes

786 400
retraités



Sommaire

04 AGRICA, l'expertise d'un groupe
au service du monde agricole

05 Les atouts
du régime 1,24 %

06 La gestion financière
du régime : sécurité
et performance

07 Les résultats et les perspectives

08 Le compte de résultats

09 Commentaires
sur le compte de résultats

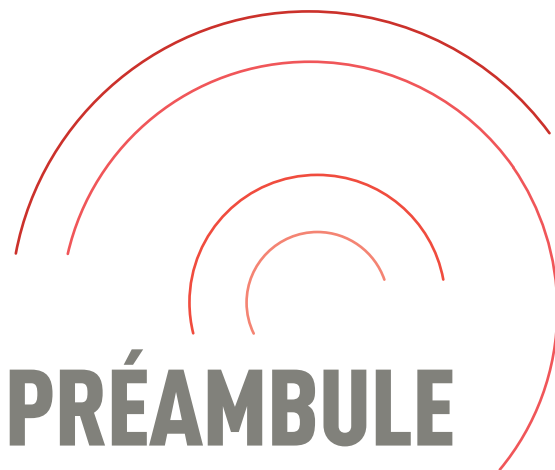
10 Le bilan

2,21
milliards d'euros

de chiffre d'affaires, dont 1,79 milliard d'euros d'encaissements retraite et 428 millions d'euros de cotisations prévoyance, santé, épargne.

5,8
milliards d'euros
d'actifs gérés

1,8
milliard d'euros
d'encours en épargne collective



Le système français de retraite fait l'objet de toutes les attentions.

L'augmentation de la durée d'activité est notamment au cœur de la réforme des retraites engagée par le gouvernement pour maintenir à un bon niveau les revenus des futurs retraités.

Afin d'envisager sa retraite avec sérénité, **il est essentiel de bien la préparer.**

Encore plus qu'avant, les régimes complémentaires et supplémentaires se conjuguent pour répondre à la nécessité d'optimiser ses futurs revenus.

Auprès des salariés du monde agricole, AGRICA s'engage en assurant la gestion de leur retraite complémentaire. Au-delà de ce dispositif, AGRICA propose aussi une gamme de produits d'épargne retraite sur mesure pour donner à tous la chance de se constituer un revenu de qualité et de bon niveau.

Dans cette optique, les salariés des organismes professionnels agricoles bénéficient d'ores et déjà du régime de retraite supplémentaire intitulé « régime 1,24 % », en référence à son taux de cotisation. **Dispositif d'épargne retraite complet et performant**, les salariés profitent ainsi d'un complément de revenu lors de leur départ à la retraite.

Basé sur la capitalisation à long terme, ce régime est géré par les partenaires sociaux, représentants des salariés et des employeurs, au sein de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE.

Depuis l'origine, la gestion financière du régime se fonde sur deux grands principes : privilégier une sécurité maximum des fonds gérés et garantir un dynamisme sur le long terme.

Les résultats observés chaque année confirment la pertinence de ces choix.

AGRICA, L'EXPERTISE D'UN GROUPE AU SERVICE DU MONDE AGRICOLE

L'appartenance au monde agricole, la solidarité et l'engagement durable guident chacune des décisions et orientent chaque jour les choix concrets, dans toutes les institutions du Groupe.

Un fort ancrage dans le monde agricole

Tout autant par son origine que dans ses actions, le Groupe AGRICA appartient au monde agricole. C'est pour lui et avec lui que le Groupe se développe, en proximité avec ses clients et en synergie avec ses partenaires naturels.

Le paritarisme au cœur de nos actions

Toile de fond de chaque décision du Groupe AGRICA, la solidarité se manifeste de façon concrète dans sa gestion paritaire. Le Groupe met ainsi en œuvre une politique de concertation et de dialogue qui aboutit à des décisions collectives et équilibrées dans l'intérêt commun.

Un engagement durable

Pour assurer une protection responsable et solidaire, le Groupe AGRICA s'engage sur le long terme auprès des entreprises, des salariés et des retraités. Cela se traduit par



l'anticipation des risques et une gestion financière responsable. Ainsi, nos actifs sont gérés en accord avec les valeurs du Groupe AGRICA en matière de droits humains, de comportements sur les marchés et d'environnement. Cette démarche a été récompensée par le prix de l'Investisseur Responsable en 2009.



RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

GROUPE AGRICA

Régime de retraite supplémentaire
CCPMA PRÉVOYANCE
dit « régime 1,24 % »

Gestion par capitalisation

Contrat
de retraite
supplémentaire
optionnel

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE

GROUPE AGRICA

CAMARCA (Arrco) / CRCCA (Agirc)

Gestion par répartition

RETRAITE DE BASE

MSA

Caisse de MSA

Gestion par répartition

LES ATOUTS DU RÉGIME 1,24 %

Les salariés des organismes professionnels agricoles bénéficient du régime de retraite supplémentaire à hauteur de 1,24 % du salaire brut. Partagé à parts égales par l'entreprise et le salarié, il est le même pour tous et pour toutes les tranches de rémunération. On dénombre aujourd'hui près de 5 400 entreprises adhérentes et 277 000 salariés cotisants.

NOUVEAUTÉ : DES GARANTIES POUR LES PROCHES

En cas de décès avant la retraite, le capital accumulé est transmis intégralement au conjoint. Désormais, en l'absence de conjoint, le capital est versé aux enfants, à défaut au conjoint pacsé ou au concubin ou au bénéficiaire librement désigné. Par ailleurs, au moment du départ en retraite, le salarié peut opter pour une rente réversible à 60 % au profit de son conjoint.

Des taux optionnels au choix

Les entreprises ont la possibilité de souscrire, par voie d'accords collectifs, à des taux de cotisations optionnels (au-delà de 1,24 %). Fixés par tranche de 1 %, ces taux peuvent varier selon la catégorie de personnel et le niveau de salaire.

Un capital garanti

Le capital, constitué des cotisations investies (nettes de frais), est garanti et les intérêts générés chaque année sont aussi définitivement acquis.

Des frais limités

Les droits d'entrée sur les versements sont de 1,5 % et les frais sur encours de 0,2 %. Ils figurent parmi les plus bas du marché.

Une prise en charge des cotisations en période de maladie et de chômage

Avec le fonds de solidarité propre au régime, le salarié en arrêt maladie ou au chômage peut bénéficier de droits gratuits, selon sa situation.

Des avantages collectifs

Le régime permet aux salariés et aux entreprises adhérentes de bénéficier des avantages fiscaux et sociaux attachés aux régimes collectifs de retraite (dits Article 83).

UNE INFORMATION RÉGULIÈRE



Le règlement et la notice d'information sont remis lors de l'adhésion d'une entreprise ou de l'affiliation d'un nouveau salarié. Ils présentent l'ensemble des dispositions réglementaires du régime.



Le relevé de compte individuel est adressé chaque année en septembre directement à chaque salarié affilié au régime. Il lui indique le montant de son épargne accumulée et est accompagné de la lettre d'information Zoom.



Le magazine Actualités est adressé chaque trimestre aux entreprises et aux représentants des salariés CCPMA PRÉVOYANCE. Il traite de l'actualité de la retraite, de la prévoyance, de la santé et de l'épargne pour les organismes professionnels agricoles.



Le site www.groupagricola.com offre un espace spécifiquement dédié aux entreprises dans lequel elles peuvent retrouver toutes les informations qui les intéressent à la rubrique épargne.

LA GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME : SÉCURITÉ ET PERFORMANCE

Les partenaires sociaux ont décidé de mettre en œuvre une politique de gestion financière basée sur deux principes : la sécurité optimale des fonds gérés et la réalisation de performances sur le long terme.

Une stratégie originale

Depuis la création du régime en 1996, l'objectif poursuivi par ses gestionnaires financiers a été de concilier sécurité et performances sur le long terme.

Cela se traduit par une allocation d'actifs comportant 80 % de produits de taux et 20 % d'actions. Cette stratégie est l'une des spécificités du régime 1,24 %.

L'allocation d'actifs du régime 1,24 % est donc différente de celles des produits de même nature qui existent sur le marché et qui sont constitués presque exclusivement d'obligations. La relative jeunesse du régime a permis de faire ce type de choix. En effet, les cotisations encaissées sont aujourd'hui beaucoup plus importantes que les prestations versées et cette situation de trésorerie positive permet une gestion plus dynamique dans une perspective à long terme. La part d'actions, relativement significative, a pour objectif de dynamiser les rendements à long terme du portefeuille.



Une gestion sur mesure

Cette stratégie de gestion, mise en œuvre par le Groupe AGRICA pour le compte de CCPMA PRÉVOYANCE, fait appel à des Fonds Communs de Placements (FCP) dédiés à des produits externes spécifiques et à des obligations d'État et d'entreprises détenues en direct. Cette gestion fait l'objet d'évaluations et d'ajustements constants en fonction des tendances.

Dans une conjoncture difficile, la proportion d'actions pourra être réduite pour minimiser les risques de dévalorisation du portefeuille. A contrario, elle pourra être légèrement augmentée si les tendances s'améliorent. Cette souplesse dans la gestion, respectueuse de l'orientation générale, assure une optimisation des performances et également la sécurité financière du portefeuille.

GLOSSAIRE

Cotisation de base :

1,24 % du salaire brut, financé à 50 % par l'employeur, à 50 % par le salarié.

Frais sur versements :

1,5 % du total des cotisations versées.

Fiscalité : cotisations non soumises à charges sociales et déductibles fiscalement dans les limites définies par la loi.

Frais sur encours :

0,20 % des sommes gérées sur chaque compte individuel.

Fonds de solidarité :

prélèvement annuel d'au plus 5 % sur les produits financiers nets de frais destiné à financer l'attribution de droits gratuits en période de chômage ou de maladie.

Marge de solvabilité :

provision destinée à la sécurisation du régime sur le long terme et à la revalorisation des rentes versées.

LES RÉSULTATS ET LES PERSPECTIVES

2009, une année de reprise sur fond de soutien des banques et de plans de relance



Après un premier trimestre difficile où les entreprises n'ont pu faire la moindre prévision, la conjoncture économique s'est progressivement améliorée. Il faut dire que les États ont fait le nécessaire. Ils ont soutenu le secteur bancaire pour lever la défiance qui régnait et le reste de l'économie qui commençait à subir de plein fouet les effets de la récession.

Concrètement, les plans de relance mis en place dans de nombreux pays et la reprise de la production industrielle mondiale ont eu des effets bénéfiques. Ainsi, au mois de mars, les marchés ont repris de la vigueur.

L'embellie est également venue de l'Extrême-Orient et des pays émergents grâce à un fort niveau d'activité, un taux de croissance solide et une moindre exposition à l'endettement.

Par la suite, les publications de résultats, généralement meilleurs qu'attendu, et les prévisions plus optimistes ont permis aux grandes places boursières de terminer l'année avec une progression comprise entre + 20 et + 30 %. Pendant ce temps, les obligations ont connu des taux de plus en plus bas sur le court terme mais aussi sur le long terme grâce à la politique des banques centrales. Cette tendance a certes favorisé l'activité mais aussi l'endettement dans un contexte de déficits budgétaires.

La performance du portefeuille a toujours été supérieure à celle d'un portefeuille de référence de même composition. L'année 2009 confirme encore plus cette tendance.

-  Portefeuille du régime supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE
-  Portefeuille de référence de même composition

2010, la remise en ordre de l'économie mondiale

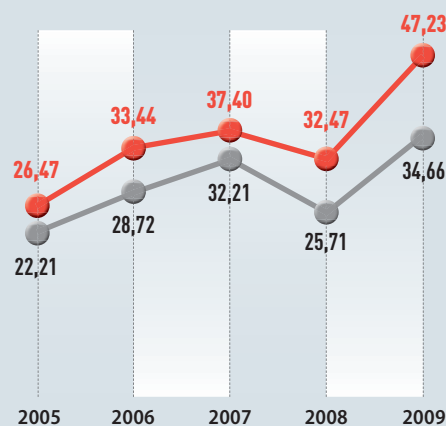
Si l'économie a été « sauvée » d'un krach grâce à l'action conjointe des banques centrales et des États, la situation reste incertaine et 2010 sera une année sensible.

Les déséquilibres perdurent et aucune modification importante n'a été mise en place pour réguler les marchés financiers. Les déficits budgétaires et les dettes publiques sont à des niveaux très élevés après le sauvetage des banques et la mise en œuvre de plans de relance. La chute de l'euro par rapport au dollar reflète les inquiétudes des marchés sur la santé économique de la zone euro et l'ampleur de son endettement. Mais elle contribue dans le même temps à améliorer les excédents commerciaux de la zone.

2010 risque donc d'être agitée et les marchés, après le rebond de 2009, pourraient être plus hésitants.

PERFORMANCES FINANCIÈRES CUMULÉES

En pourcentage cumulé depuis le 1^{er} janvier 2001



LE COMPTE DE RÉSULTATS

— Compte technique

(en millions d'euros)	2008	2009
Cotisations encaissées	101,9	102,7
Charges des sinistres : prestations et frais payés	- 56,7	- 35,6
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 77,2	- 101,1
Frais d'acquisition et d'administration	- 1,7	- 1,6
Résultat financier	38,1	40,1
Autres produits techniques	0	0
Autres charges techniques	- 4,5	- 4,6
Résultat	0	0

— Détails et chiffres clés du régime

(en millions d'euros)	2008	2009
Cotisations	101,9	102,7
<i>Frais de gestion sur cotisations</i>	- 1,5	- 1,5
Cotisations nettes de frais	100,4	101,2
Répartition		
<i>Marge de solvabilité</i>	4,1	4,1
<i>Comptes des actifs</i>	96,3	97,1
Résultat brut	38,7	40,3
<i>Frais de gestion sur encours</i>	- 1,9	- 2
Résultat net à répartir	36,8	38,3
Répartition		
<i>Retraités</i>	1,9	1,9
<i>Marge de solvabilité</i>	1,4	1,5
<i>Au fonds de solidarité</i>	1,7	1,8
<i>Aux comptes des actifs</i>	31,9	33,1
Solde précédent du fonds de solidarité	2,2	2,6
<i>Apport</i>	1,7	1,8
<i>Attribution de droits gratuits</i>	- 1,4	- 0,6
Solde du fonds de solidarité	2,6	3,8
Prestations versées	56,4	35,3
Frais de gestion sur prestations	0,3	0,3

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS

Les cotisations encaissées ou à recevoir des entreprises s'élèvent à 102,7 M€ bruts,

sur lesquelles sont prélevés 1,5 M€ pour la gestion (soit 1,5 % des cotisations). Les cotisations nettes de frais sont donc de 101,2 M€. La constitution de la réserve pour marge de solvabilité à hauteur de 4 % des cotisations nécessite 4,1 M€. Elle répond à l'obligation réglementaire de couverture des engagements techniques. Le montant de cotisations portées aux comptes des actifs est donc en définitive de 97,1 M€ (cf. tableau Détails et chiffres clés du régime ci-contre).

Les prestations et frais payés en 2009 s'élèvent à 35,6 M€,

y compris les frais de gestion sur prestations de 0,3 M€. Elles sont majoritairement versées sous forme de capitaux uniques pour 34,8 M€ et marginalement sous forme de rentes pour 0,8 M€.

Les charges des provisions d'assurance vie, soit 101,1 M€, correspondent à la variation des provisions des engagements techniques du régime. Les frais de gestion de 0,2 % sur l'encours des provisions représentent 2 M€.

Les frais de gestion réels du régime de 3,3 M€

sont couverts par les prélèvements de 1,5 % sur les cotisations et de 0,2 % sur les encours de provisions des engagements techniques. Ils se ventilent comme suit :

- **frais d'acquisition et d'administration** (fonctions commerciales, gestion des cotisations...) à hauteur de 1,6 M€,
- **frais de gestion des sinistres** (instructions des dossiers retraite) de 0,3 M€,
- **autres charges techniques** (contributions, fonctions supports...) de 1,4 M€.

Le résultat financier est de 40,1 M€ et représente un rendement comptable des placements de 3,62 % (dont 3,3 % distribué aux comptes des actifs). Il est composé pour 61,5 M€ des produits des placements (revenus, profits sur réalisations...). Quant aux charges des placements (frais de gestion, impôts sur les revenus de placements, dotations aux amortissements et provisions, pertes sur réalisations...), elles atteignent 21,4 M€.

Les autres charges techniques de 4,6 M€

concernent les dotations pour constitution de la marge de solvabilité pour 3,2 M€, ainsi que diverses contributions et les charges des fonctions supports pour un montant de 1,4 M€.

Le résultat net à répartir (cf. tableau Détails et chiffres clés du régime ci-contre), soit 38,3 M€, est attribué comme suit :

- 1,9 M€ aux comptes des retraités,
- 1,5 M€ à la réserve pour marge de solvabilité,
- 1,8 M€ au fonds de solidarité des chômeurs et malades,
- 33,1 M€ aux comptes des actifs.

LE BILAN

À l'actif du bilan

Les placements s'inscrivent à hauteur de 1 160,4 M€ et se répartissent ainsi :

- immeubles de placement pour 55 M€,
- obligations et autres titres à revenu fixe pour 758,3 M€,
- actions et autres titres à revenu variable (parts d'OPCVM) pour 347,1 M€.

Les créances figurent pour un montant de 30,1 M€ correspondant aux :

- cotisations à émettre du 4^e trimestre 2009 pour 29,4 M€,
- comptes adhérents pour 0,7 M€.

Au passif du bilan

Les fonds propres affichent un total de 67,5 M€ et se composent de la manière suivante :

- réserve pour marge de solvabilité du régime à hauteur de 47,6 M€,
- réserve de capitalisation servant à lisser le rendement des obligations du portefeuille de placements pour 19,9 M€.

Les provisions techniques brutes atteignent 1 131,6 M€ et se ventilent ainsi :

- provisions mathématiques des droits des actifs figurant aux comptes à hauteur de 1 069,7 M€,
- provisions mathématiques des retraités au titre des rentes servies pour 23,6 M€,
- produits financiers en instance d'affectation aux comptes pour 34,5 M€,
- fonds de solidarité des chômeurs et malades soit 3,8 M€.

— Actif

(en millions d'euros)	2008	2009
Placements	1 053,3	1 160,4
Créances	30,5	30,1
Créances nées d'opérations directes, dont :		
<i>Cotisations restant à émettre</i>	29,8	29,4
<i>Autres créances nées d'opérations directes</i>	0,7	0,7
Autres actifs : avoirs banque, CCP et caisse	1,9	0,2
Comptes de régularisation actif	17,8	22,4
<i>Intérêts acquis non échus</i>	13,6	18,1
<i>Autres comptes de régularisation</i>	4,2	4,3
Comptes transitoires	0	0
Total de l'actif	1 103,5	1 213,1

— Passif

(en millions d'euros)	2008	2009
Fonds propres	61,6	67,5
Réserve pour marge de solvabilité	44,4	47,6
Réserve de capitalisation	17,2	19,9
Provisions techniques brutes	1 030,5	1 131,6
Autres dettes	8,6	10,9
Dettes nées d'opérations directes	0,6	0,8
Dettes envers des établissements de crédit	0,2	0,2
Autres dettes, dont :	7,8	9,9
<i>État, organismes sociaux, collectivités publiques</i>	7	9
<i>Créditeurs divers</i>	0,7	0,9
Comptes de régularisation passif	2,8	3,1
Comptes transitoires et différence de conversion	0	0
Total du passif	1 103,5	1 213,1



www.groupagricola.com

Groupe AGRICA

21, rue de la Bienfaisance

75382 Paris Cedex 08

Tél. : 01 71 21 00 00

Fax : 01 71 21 00 01

www.groupagric.com

